



PAYS PLAINE DE SAONE VINGEANNE

(Communautés de Communes Val de Vingeanne, Mirebellois, Canton de Pontailler/S, Auxonne Val de Saône)

Site internet : www.pays-saone-vingeanne.fr

Conseil d'Orientation de Pays du 8 novembre 2007

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Présents :

Madame Bailly, Melle Moniot. Messieurs Abbey, Bethenod, Brancourt, Clémandot, Malou, Mazaudier, Pascal, Petit.

Animateurs : Mme Giraud, Melle Girodet, MM Lamy, Prost.

Excusés :

Madame Couturier. Messieurs Amiot, Bardot, Charlot, Jouvenel, Launoy, Vadot.

I. Outils Proximités

Une expérimentation dans cinq régions de France s'est mise en place par la Caisse des dépôts, en collaboration avec les services de l'Etat et des conseils Régionaux. L'objectif est de réaliser une communication complète sur tous les services existants sur le territoire à destination du grand public et notamment les nouveaux arrivants (services publics, enseignement, sports et loisirs, action sociale et santé, déchetteries,...).

Ainsi, une base de données mutualisée est constituée par des contributeurs comme des ministères de l'Etat, conseils régionaux, conseils généraux, jeunesse et sports, rectorat, Pays,...Le traitement des données, la conception informatique et graphique sont réalisées par la caisse des dépôts.

Toutes les données seront ensuite intégrées sur des sites internet existants, le grand public pourra ainsi avoir accès à toutes ces informations pratiques sous forme des services par rubrique sur des cartes du territoire.

Afin de tester ce nouvel outil, des collectivités sont sollicitées pour intégrer ces données au sein de leur site internet. Le Pays dispose d'un site internet qui comprend certes déjà certaines données mais de manière diffuse et sous d'autres formes graphiques. Ce projet pourrait enrichir notre site et permettre d'être plus lisible sur les services.

Suite à cette présentation, les membres du COP répondent favorablement à l'utilisation de notre site internet comme site test et autorise le président à signer la convention définissant les conditions d'accès à la plateforme guide de Proximités.

II. Equipements sportifs (voir document)

Samuel Lamy présente le recensement des équipements sportifs du territoire du Pays. Ce document a été élaboré sur la base du « recensement des équipements et sites » de jeunesse et sports.

Le fichier final et détaillé (avec de nombreux filtres) sera envoyé sous format informatique aux communautés de communes.

Les remarques et modifications sur ce document sont les bienvenues afin de créer une base de données la plus complète possible.

III. Bilan financier 2007 (voir document)

Le bilan financier de l'année 2007 a été présenté, ce document tient compte de l'ensemble des dépenses tant au niveau des postes d'animations et leurs fonctionnement que les projets à l'échelle Pays.

Afin d'être le plus précis possible, les postes concernant les animations tiennent compte des dépenses réalisées à ce jour et les salaires et charges de l'année 2007. Certaines autres dépenses de fonctionnement seront à ajouter (frais de fonctionnement liés aux postes).

Un document finalisé sera envoyé aux communautés de communes dans le mois de janvier, après avoir effectué la clôture budgétaire de l'année 2007.

IV. Postes d'animations

1) Missions des animateurs (voir document)

2) Durée des contrats des animateurs

Les animateurs ont eu des contrats d'environ deux ans (deux à trois contrats de durées différentes : de 3 mois à 13 mois), la fin de leur contrat est fixée au 31 décembre 2007.

Le cadre réglementaire de la fonction publique concernant les contractuels fixe une durée cumulée des contrats de 6 ans maximum.

Le contrat de Pays qui va être signé prochainement sera effectif jusqu'au 31 décembre 2013.

En considérant ces différents points, les animateurs sollicitent un contrat de 3 ans.

M Abbey, favorable à cette durée de contrat de 3 ans, souhaite provoquer une discussion avec les trois autres présidents des communautés de communes du pays. En effet, deux communautés de communes portent les trois postes d'animation et en sont par conséquent responsables mais les quatre communautés de communes du Pays sont partenaires et signataires de la convention d'animation du pays.

M Abbey souhaite que les présidents se réunissent afin de parler de ce sujet et proposera une durée de contrat de 3 ans mais aussi une convention d'animation entre les quatre communautés de communes sur cette même durée.

3) Rémunération

M Abbey ajoute qu'une demande de revalorisation des salaires a été demandée par les animateurs. Ce point sera également évoqué lors de la réunion avec les présidents des quatre communautés de communes.

V. Négociation du contrat de Pays

Deux instances se sont formées pour la négociation du contrat :

Comité de négociation : représentants des collectivités, partenaires techniques et animateurs Pays-COPIEVAL

Réunions techniques : animateurs du Pays - COPIEVAL et les partenaires financiers

1) 1^{ère} réunion du comité de négociation (15 octobre)

Synthèse des observations réalisées:

- la note stratégique est un document très synthétique et clair sur les intentions du Pays

Quelques sujets doivent être intégrés comme les enjeux en matière d'urbanisme et d'aménagement, les caractéristiques de l'intervention du Conseil Général et la ville d'appui

D'une manière globale les fiches présentées sont claires mais très denses. Il faudra définir des priorités.

Des remarques ont porté sur certaines actions comme le dispositif alizé, la filière du bâtiment, l'hôtellerie, les pratiques agricoles durables, les équipements culturels et sportifs.

Projets 2007 :

Les financeurs ne peuvent donner qu'une position administrative sous réserve d'inscription au contrat de Pays.

Des accusés de réception de dossiers complets pourront être délivrés (les porteurs de projets seront par conséquent autorisés à commencer les travaux sans attribution des subventions) mais aucune notification

précisant le montant de financements ne pourra être réalisée. Certains projets sont susceptibles par ailleurs d'être instruits sur des politiques sectorielles voire exclusivement sectorielles. Les dossiers ne pourront être actés comme éligibles qu'après négociation et signature du nouveau contrat.

2) 1^{ère} réunion technique (22 octobre)

Synthèse des observations réalisées sur les actions de différents axes du contrat de Pays:

Economie :

- préciser les missions et le rôle des chambres consulaires
- préciser le mode de financement de la CRESS et de ses actions
- projets des unions commerciales : les partenaires sont favorables sur le principe

Tourisme :

- les projets de l'hôtellerie seront accompagnés par des aides sectorielles
- vitrine des produits du terroir : définir le maître d'ouvrage
- convention ville d'appui : pourquoi ne comporte-t-elle pas les projets tels que les halles et les remparts

Cadre de vie :

- la mobilité est une priorité des partenaires : des actions pourront ainsi être soutenues
- petit patrimoine : des crédits sectoriels existent
- pratiques agricoles durables : ce projet doit être approfondi

Vie associative :

- les partenaires sont favorables au principe d'une enveloppe annuelle pour soutenir les projets culturels et sportifs
- équipements : la fiche action ne comprend pas de liste et des crédits sectoriels existent

Afin de ne pas pénaliser de futurs projets, il est souhaité que les fiches soient plus ouvertes dans le sens où des projets pourront s'intégrer dans le contrat de Pays.

La prochaine réunion technique aura lieu le 15 novembre et aura pour objet la répartition des crédits sectoriels sur les différentes actions du contrat.

Pour copie certifiée conforme,

A Pontailler-sur-Saône, le 14 novembre 2007

Le Président, Joël ABBEY